

CONTEXTE DE L'ENQUÊTE

En réponse à l'augmentation du nombre de loups sur le massif des Alpes, de plus en plus de chiens de protection sont utilisés par les éleveurs pour défendre leur troupeau, en alpage comme en vallée. En parallèle, la fréquentation de ces espaces pour les activités sportives ou de loisir augmente. La cohabitation entre les chiens de protection et les activités de pleine nature engendre parfois des difficultés.

Face à ce constat, le dispositif «*Mon Expérience avec les Chiens de Protection*» est déployé depuis 2019 par les services pastoraux pour :

1. Identifier les situations de cohabitations problématiques
2. Décrire et mieux comprendre les rencontres entre usagers des espaces pastoraux et chiens de protection
3. Rechercher et mettre en place des actions pour améliorer la cohabitation des activités

Le dispositif MECP porté par les services pastoraux est depuis son lancement soutenu financièrement par des aides publiques. En 2023, les financeurs ont apporté une réponse tardive pour soutenir le dispositif. Cela a imposé aux services d'Etat départementaux de reprendre ce travail. En fonction de leurs capacités, il a été assuré plus ou moins partiellement selon les territoires. La communication pour faire connaître la démarche au grand public a notamment souvent été évacuée, entraînant une baisse du nombre global de réponses. Cependant le nombre de réponses pour signaler un incident reste stable et semble indiquer que l'outil se spécialise sur le recensement des incidents.

Mon Expérience avec les Chiens de Protection

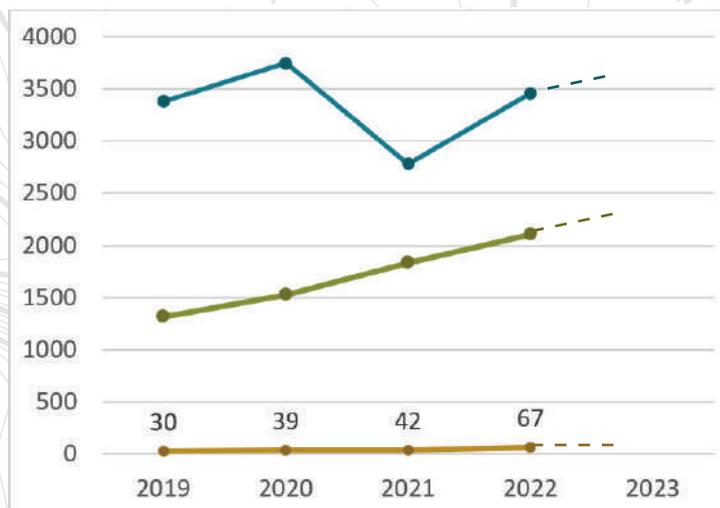


Un outil participatif pour l'amélioration des rencontres entre usagers et chiens de protection



MISE EN PERSPECTIVE

À la regard des fortes pressions qui s'exercent dans les espaces pastoraux (fréquentation, prédation, nombre de chiens de protection), les rencontres restent très majoritairement sans incident. Bien que minoritaires, les incidents sont à traiter avec une attention particulière. Les services pastoraux, les services de l'Etat et les territoires oeuvrent dans cet objectif.



NB : Le graphique présente des ordres de grandeur sous-évalués car les méthodes de recensement ne permettent pas d'être exhaustif. Les données 2023 « nombre de chiens de protection » et « nombre de bêtes victimes de la prédation » ne sont pas disponibles au jour de cette rédaction.

- Nombre de chiens de protection ayant fait l'objet d'une demande d'aide de l'Etat
- Nombre de bêtes victimes de prédation (selon les constats réalisés par les services de l'Etat)
- Nombre de morsures faites par des chiens de protection recensées par le questionnaire et d'autres canaux

BILAN ENQUÊTE 2023

Depuis 2022, les services pastoraux ont fait appel à l'INRAE de Dijon et à l'Université Savoie Mont-Blanc pour analyser les résultats de l'enquête menée entre 2019 et 2021 (environ 1500 réponses). A travers le questionnaire d'enquête, les répondant pouvaient notamment s'exprimer librement sur le déroulé de la rencontre et partager un avis, un ressenti ou une expérience vécue. Voici quelques thèmes mis en exergue par l'analyse et des pistes d'actions associées.



Vos contributions aident à comprendre les rencontres avec les chiens de protection et orientent les actions à mener.

LÉGITIMITÉ ÉGALE ENTRE LES USAGES ?

NOTION DE LIBERTÉ

→ Faire valoir le droit d'aller et venir, considérer (ou non) la montagne comme un espace de liberté par excellence...

« Je peux comprendre que les patous soient utilisés pour protéger les troupeaux des loups mais n'accepte pas de ne pouvoir librement randonner en montagne y compris à basse altitude. »



« Pour moi, la montagne est un espace de liberté et de respect mutuel des pratiquants et activités. »



PISTE D' ACTIONS

Travailler avec les promoteurs de l'attractivité du territoire afin de limiter les messages véhiculés sur la montagne comme espace de liberté totale.

NOTION DE PROPRIÉTÉ

→ Revendication d'un droit d'usage par les différents utilisateurs

« La montagne est un espace commun avec une multitude de propriétés. Il serait bon que les utilisateurs de cet espace prennent conscience que l'on ne fait pas n'importe quoi [...]. »



« Ce n'est pas normal [de se faire « charger »] sur des chemins balisés. »



PISTE D' ACTIONS

Les éleveurs, s'ils ne sont pas propriétaires, louent les pâturages. Les sentiers balisés font généralement partie de ces pâturages. Accompagner la conception des itinéraires d'activité de pleine nature.

ARGUMENT ÉCONOMIQUE

→ Légitimité des usages qui rapportent de l'argent à la commune/au pays.

« La montagne semble appartenir aux troupeaux, alors que les randonneurs sont sûrement une source de richesse économique plus importante pour les acteurs locaux que les droits de pâturage [...]. »



« L'éleveur, le touriste, le sportif, l'habitant, [...] tous ont leur part dans l'économie locale, ne l'oublions pas. »



PISTE D' ACTIONS

Mieux valoriser auprès du grand public les aménités reconnues du pastoralisme au-delà du poids économique (produits locaux, entretien du territoire...).

RESPONSABILITÉ LORS DE LA RENCONTRE ?

LES ÉLEVEURS ET BERGERS

→ Jugés responsables de l'éducation du chien, de son contrôle, de la gestion du troupeau...

« L'emploi de ce type de chiens n'est pas un problème en soi. En revanche, la manière dont elle est gérée par le berger prend toute son importance car il se doit d'avoir la maîtrise de ses chiens. »



PISTE D'ACTIONS

Mieux communiquer sur les métiers de berger et d'éleveur : complexités, contraintes, possibilités d'action...

« Ils devraient déclarer où sont leur troupeau. Ensuite, libre aux pratiquants d'y aller ou pas. Mais dans ce cas, en cas de mauvaise rencontre, l'éleveur n'y sera pour rien. »



LES ACTEURS PUBLICS

→ Jugés responsables des sentiers, de la présence des troupeaux et des chiens, de la prévention (formation des randonneurs et/ou des éleveurs, information sur la présence des chiens...), ...

« Les pouvoirs publics qui fournissent les patous et financent leur nourriture devraient imposer des conditions plus sévères aux bergers [...] »



PISTE D'ACTIONS

Sensibiliser les acteurs publics pour une meilleure intégration du pastoralisme et des chiens de protection dans leurs rayons d'action.

« Signalement à la station qui connaissait le problème et m'a répondu qu'ils déconseillent d'aller dans ce secteur ! Pourtant la rando est sur leur brochure publicitaire. [...] »



NOTION DE RÉCIPROCITÉ

→ Mêmes droits et devoirs pour tous les usagers.

« De la même façon que les chiens devraient être tenus en laisse, un chien de protection ne devrait être autorisé qu'en présence du berger. »



PISTE D'ACTIONS

Le manque de connaissances de la complexité de l'organisation pastorale entraîne des exigences de réciprocité irréalistes.

LES AUTRES USAGERS

→ Jugés responsables de leurs comportements face au troupeau, au chien et au berger, de leur niveau de connaissance sur le sujet.

« Il m'arrive de constater des comportements inconscients. Vttistes en pleine vitesse venant droit sur le troupeau, refus de contourner le troupeau, randonneurs avec chien en liberté et hors contrôle, groupes avec des enceintes et musique à haut niveau... »



PISTE D'ACTIONS

Améliorer la sensibilisation et l'information des usagers sur l'impact de leurs comportements.

« Bien souvent alors que le berger intervient pour calmer les chiens et tente de donner des explications pédagogiques, il se fait insulter. »



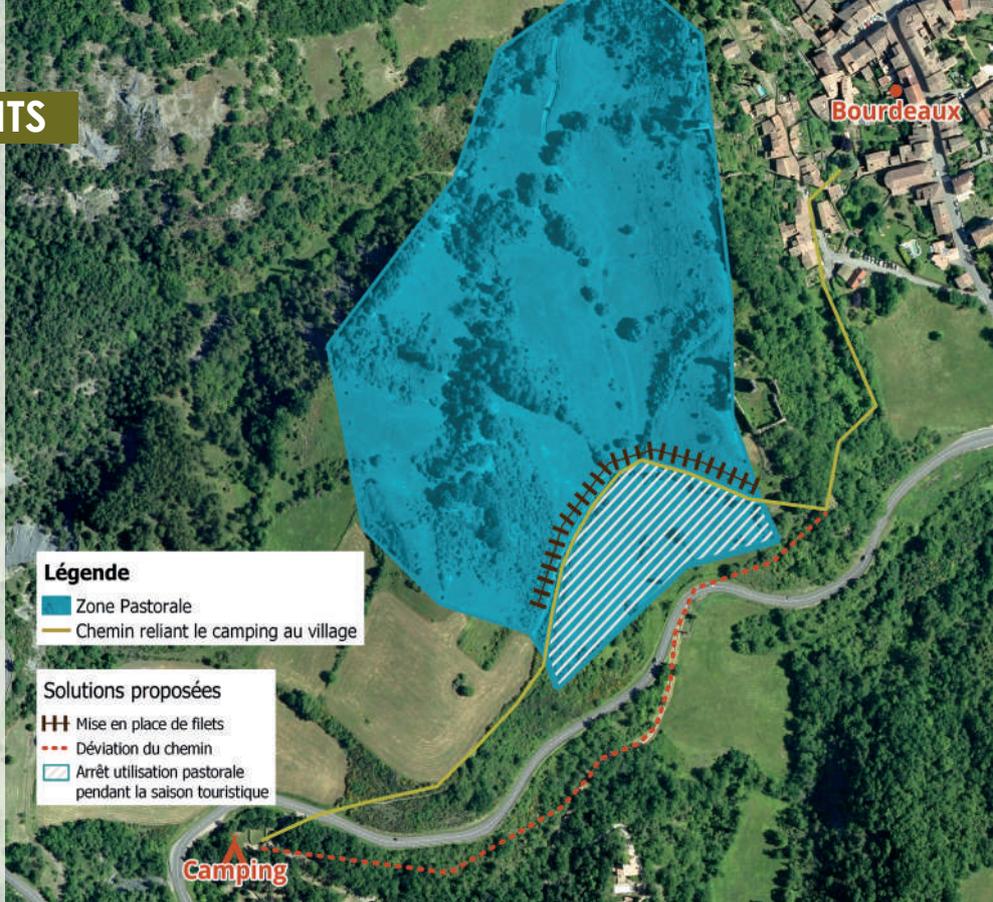
MapPatou
sur **PASTO KEZAKO**

→ Retrouvez **MapPatou**, carte de localisation des troupeaux protégés par des chiens de protection sur **Pasto-kezako.fr**, 1^{er} site d'information dédié à la sensibilisation au pastoralisme en montagne

TRAITEMENT DES INCIDENTS

LES POINTS CLÉS DE LA GESTION DES INCIDENTS

Les points clés de la gestion des incidents : la réactivité, le travail en réseau et la communication. Cette année, en l'absence de financement au cours de la saison d'estive, les incidents ont été traités de manière disparate selon les territoires. Les services pastoraux sont intervenus sur les cas les plus problématiques afin d'assurer une continuité minimale du dispositif.



EXEMPLE DE MÉDIATION MENÉE PAR L'ADEM (26)

1  **RECUEIL DES INCIDENTS**
Alerte mail instantanée via le formulaire MECP

 Croisement des informations avec les services de l'état, la gendarmerie et les territoires

2  **TRAITEMENT DES INCIDENTS**

Entretiens téléphoniques :
→ avec l'éleveur ou le berger
→ avec la victime

Concertation avec les services de l'état, la gendarmerie et acteurs du territoire

3 **ACTIONS SUR LE TERRAIN NECESSAIRES**

Ne nécessite pas d'actions sur le terrain

- Réunions de concertation
- Sensibilisation des publics
- Appui technique
- Médiation territoriale

 **CLÔTURE DE L'INCIDENT**

Contexte des incidents

A Bourdeaux (26), plusieurs morsures ont eu lieu cet été sur un chemin traversant une zone pastorale. Celui-ci permet de relier le camping et le village, il est donc très fréquenté et les chiens de protection sont confrontés à beaucoup de passage.

Traitement des incidents

- Entretien téléphonique avec les personnes qui se sont fait mordre et avec l'éleveur
- Respect des obligations légales pour les chiens qui ont mordu (DDPP)
- Réunion de concertation avec la DDT, la commune, la communauté de commune, et l'éleveur. Visite de terrain

Actions mises en place en 2023

- **A court terme** : Arrêté municipal interdisant la présence des chiens de compagnie, arrêt de pâturage de la zone problématique au cours de la saison, installation de filets électriques, adhésion de l'éleveur à un collectif pastoral pour bénéficier des aides publiques pour sécuriser la zone.
- **Sur le long terme** : Déplacer le sentier hors de la zone pastorale en gardant la continuité du chemin rural (cf. carte). Cette action nécessite un accompagnement dans le temps pour que les engagements de tous les partenaires soient respectés.